



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 04/2016**

**Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires**

**Sentier de Bellevue**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 22 février 2016

lundi 29 février 2016

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### Préambule

Les intempéries de mai 2013 avaient fortement endommagé les infrastructures communales et privées et avaient révélé notamment les points faibles du réseau des collecteurs d'eaux claires. Le Conseil communal avait alors octroyé à la Municipalité un crédit pour des dépenses extra budgétaires (15/2013) afin de permettre la remise en état partielle des ouvrages touchés.

Le quartier de la route de Curson, du chemin de la Branche et du sentier de Bellevue, situé entre l'autoroute et la gare de Grandvaux, avait été largement perturbé par les intempéries ayant pour conséquence de nombreuses inondations.

Le réseau de canalisation de ce quartier a donc été contrôlé par plusieurs passages TV, financés par le budget de fonctionnement 2014, et par des inspections locales des ouvrages publics et privés afin de comprendre d'une part le fonctionnement de ces tronçons et, d'autre part, pour mettre en évidence les faiblesses du système de collecte.

Le présent préavis traite donc des travaux entrepris pour réhabiliter cet axe de collecte des eaux de ruissellement.

### Aspects techniques

En 2014, la 1<sup>ère</sup> phase des travaux a nécessité l'inspection de 14 tronçons de collecteurs entre le chemin du Grabe, le passage sous l'autoroute, le sentier de Bellevue et le carrefour Branche / Curson.

Un rapport technique et photographique très détaillé a permis de trouver de nombreuses défaillances des collecteurs comme de la fissuration, des écrasements, des obstructions, des branchements mal raccordés ou des inversions entre le réseau d'eaux usées et d'eaux claires.

La réhabilitation a nécessité 7 étapes de travaux, réparties sur l'année 2015, en partant depuis le bas, carrefour Branche / Curson, en remontant le sentier de Bellevue et jusqu'en amont de l'autoroute.

D'importantes fouilles jusqu'à 4 m' de profondeur ont du être réalisées pour permettre de réfectionner certains tronçons de collecteur. Des tronçons inconnus ont été trouvés et des investigations complémentaires ont du être entreprises.

De nouvelles chambres de contrôle ont été construites et les équipements des récoltes d'eau (caniveau de surface) ont été renforcés sur l'ensemble du tronçon.

Sur le plan du fonctionnement du système de ce quartier, des inconnues subsistent encore au niveau du passage de l'autoroute. Sur ce tronçon, il est difficile de partager les eaux de l'autoroute de celles des collecteurs communaux.

C'est la raison pour laquelle, la Municipalité et l'OFROU collaborent dans le cadre des travaux de rénovation du tronçon Vennes-Villeneuve. A l'avenir et selon la nouvelle législation, les eaux autoroutières devront être traitées avant d'être rejetées dans les cours d'eau. Le réseau d'eaux claires de la N9 sera alors déconnecté du réseau communal ce qui aura pour avantage de ne plus surcharger notre réseau.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés conjointement avec l'entreprise Gasser sous la supervision du service d'assainissement communal (SABL). Les travaux sont facturés selon les tarifs de régie de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs. Le choix de procéder de la sorte résulte de la complexité et des nombreuses inconnues liées à ce type de réhabilitation difficilement quantifiable par le biais d'un préavis. Les chiffres présentés ci-après sont les coûts réels des travaux entrepris hors taxe.

#### Aspects financiers

Le montant des travaux se présente comme suit :

Carrefour Branche/Bellevue 1 <sup>ère</sup> étape :	CHF	43'774.70
Carrefour Branche/Bellevue 2 <sup>ème</sup> étape :	CHF	51'657.50
Carrefour Branche/Bellevue 3 <sup>ème</sup> étape :	CHF	70'632.30
Carrefour Branche/Bellevue 4 <sup>ème</sup> étape :	CHF	9'370.65
Sentier de Bellevue 5 <sup>ème</sup> étape :	CHF	50'733.55
Sentier de Bellevue 6 <sup>ème</sup> étape :	CHF	10'558.30
Sentier de Bellevue 7 <sup>ème</sup> étape :	CHF	83'769.40
<b>Total hors taxe</b>	<b>CHF</b>	<b>320'496.40</b>

#### Sorties des liquidités

Mars 2016.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 04/2016 de la Municipalité du lundi 8 février 2016;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du sentier de Bellevue ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 320'496.40 hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 320'496.40 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 10'700.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 8 février 2016

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal